



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.26.149.AV

Programme communal de développement rural de SOMBREFFE

Avis adopté le 25/09/2026

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 33
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVESDemande :

- *Demandeur :* Commune de SOMBREFFE
- *Auteur de projet :* AGORA
- *Organisme d'accompagnement :* FRW
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art. 13 § 2 du décret relatif au développement rural du 11/04/2014
- *Date de réception du dossier :* 13/07/2026
- *Délai de remise d'avis :* 2 mois (suspension du délai du 1^{er} juillet au 31 août)
- *Audition :* 18/09/2026

Projet :

- *Date d'approbation par le Conseil communal :* 29/06/2026

Brève description du projet et de son contexte :

La commune de Sombreffe, située au nord de la Province du Namur et dans l'arrondissement de Namur, est composée de quatre villages : Boignée, Ligny, Tongrinne et Sombreffe. Elle est située dans la région agro-géographique de la Hesbaye.

Au 1^{er} janvier 2025, elle comptait 8.384 habitants pour une superficie de 35,77 km².

La stratégie du projet de PCDR repose sur cinq défis, déclinés chacun en objectifs. Elle est la traduction des attentes de la population à l'horizon de 10 ans, qui consistent à :

- Parions qu'en 2035, Sombreffe aura considéré la résilience et la qualité de son environnement et de son cadre de vie comme une préoccupation importante ;
- Parions qu'en 2035, Sombreffe aura pu faire face à son évolution démographique et sera en mesure de répondre aux (nouveaux) besoins de sa population ;
- Parions qu'en 2035, Sombreffe aura sécurisé ses divers réseaux et contribué à la facilité d'usage des alternatives à la voiture individuelle ainsi qu'au développement d'une intermodalité efficace ;
- Parions qu'en 2035, Sombreffe aura pu conserver mais aussi encourager et développer sa dynamique économique en ayant anticipé les suites des diverses crises récentes ;
- Parions qu'en 2035, Sombreffe aura accéléré sa transition énergétique via une consommation d'énergie raisonnée (à hauteur des moyens de chacun) en ayant recours à des sources d'énergie plus durables tout en assurant le confort des citoyens.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de SOMBREFFE. Malgré les faiblesses du dossier manuscrit énumérées ci-dessous, le Pôle estime que l’audition des représentants de la Commune devant ses membres lui a permis de mieux appréhender la vision stratégique de la commune et son engagement, ainsi que la dynamique citoyenne actuelle, pour contribuer à la bonne mise en œuvre du PCDR.

Concernant le diagnostic, le Pôle estime qu’il est de qualité moyenne car il est rédigé comme une compilation de données qui ne font pas l’objet d’analyses fines permettant de mettre en évidence les enjeux principaux du territoire sombreffois. De plus, nonobstant la rédaction récente d’un addendum qui actualise certaines parties du diagnostic, ce dernier présente encore de nombreuses données obsolètes qui auraient également mérités d’être mises à jour.

Concernant la partie 2, la méthodologie utilisée par l’organisme d’accompagnement pour encadrer le processus participatif est adéquate. Il constate que, malgré des débuts de processus participatifs compliqués, la dynamique citoyenne s’est bien améliorée et a permis une bonne appropriation citoyenne du projet. Le Pôle encourage la commune à continuer dans cette voie, notamment en mettant en œuvre des projets réalisables facilement et peu coûteux.

Le Pôle estime que le diagnostic partagé met en évidence les spécificités du territoire de Sombreffe. Les éléments qui émanent de la participation citoyenne auraient toutefois mérités d’être mieux mis en évidence.

Sur base du contenu du dossier relatif à la stratégie, le Pôle relève les éléments suivants :

- Les enjeux sont peu clairs et mal identifiés. De plus, le Pôle estime que l’enjeu visant les risques liés aux inondations et aux coulées de boue aurait mérité d’être mieux mis en évidence ;
- Les objectifs sont très généraux et ne font pas l’objet d’une priorisation ;
- Le fil conducteur principal de l’opération de développement rural est difficile à appréhender, tout comme les liens et la continuité avec la stratégie de la précédente opération de développement rural ;
- Les réflexions menées en matière d’aménagement du territoire sont peu approfondies. Le Pôle souligne la volonté de la commune d’insérer les informations issues de la consultation citoyenne dans l’actualisation de son schéma de développement communal ;
- La stratégie communale de mobilité est actuellement encadrée par un plan intercommunal de mobilité qui date de 2005. Le Pôle regrette que les réflexions menées en la matière dans le cadre du présent dossier n’aient pas abouti à une proposition d’actualisation de la stratégie communale de mobilité.

Concernant la partie 5, le Pôle apprécie que le lot o n’est pas un catalogue de projets menés au travers des différentes politiques communales. Il se limite à quelques projets qui ont permis d’améliorer et d’entretenir la dynamique citoyenne durant le processus d’élaboration du PCDR. Il estime que les fiches-projets sont cohérentes, diversifiées et bien réparties au sein des différents lots et sur le territoire communal. Le Pôle encourage la commune à poursuivre l’activation entamée des projets qui permettront de réduire les risques d’inondations et de coulée de boue sur le territoire communal.


Yves HANIN
Président